

Inscription Vide Poussette du : 26/10/2025

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :à :

Adresse :

Code Postal :Ville.....

Tel :

EMail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Prenez-vous le repas sur place ? oui non

Nombres de repas :

Nombres d'exposants derrière le stand :

Emplacements en intérieur uniquement :

10€ l'emplacement avec table 1M80

nombres d'emplacements x 10€ =€

12€ emplacement sans table 3M

nombres d'emplacements x 12€ =€

TOTAL A REGLER :€

Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant et vendre que des affaires personnelles et usagées

(article L.310-2 du code de commerce)

De non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année

civile (Article R321-9 du code pénal)

(date et signature)

LISTE DES ARTICLES
COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

*****BÉBÉS*****	
VÊTEMENTS	
DEGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
*****ENFANTS*****	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIÉTÉ	
LIVRES	
*****ADOS*****	
VÊTEMENTS	
DÉGUISEMENTS	
CHAUSSURES	
JOUETS	
JEUX DE SOCIETE	
LIVRES	
MATERIEL PUERICULTURE (poussette, chaise haute, linge de lit, etc...)	

(date et signature)

RÈGLEMENT DU VIDE POUSSETTE TXIKAN

Article 1. toute personne présente à cette manifestation devra **remplir, et signer le dossier d'inscription**, afin d'inscrire les informations dans un registre à disposition des services de contrôle.

Votre dossier d'inscription devra être complet afin d'être validé.

Pour être complet celui-ci doit contenir :

- la fiche d'inscription signée
- la fiche liste de vos articles signée
- le règlement du vide poussette Txikan signé
- le paiement espèces ou chèque à l'ordre de Txikan
- la copie de votre pièce d'identité recto/verso
- une enveloppe timbrée à votre adresse

Le Dossier est à renvoyer à : Txikan, Adnot Céline
2 avenue des saules
logt 01, résidence les abélias
40230 Tosse

Article 2. Cette manifestation est organisée par L'ASSOCIATION TXIKAN sur le site de Saubrigues .

L'accueil des exposants débutera à 7h30 et se terminera à 16H30,
il sera demandé de ne pas commencer à remballer avant 16H30

Article 3. Le vide poussette est réservé **aux particuliers non professionnels**
Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. Conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

Article 4. Lorsque l'on vous attribue un numéro, vous bénéficiez d'emplacements uniquement en intérieur. **Une fois l'inscription validée par mail, celle-ci ne sera pas remboursable.**

Article 5. Dès leur arrivée, les exposants sont invités vers leurs places , **puis à se garer derrière la mamisèle avant 8H30** afin de ne pas gêner la circulation

devant les commerces.

Article 6. Les emplacements attribués ne pourront être contestés, et **les exposants devront arriver avant 8H30**, en cas d'absence après cette heure le stand sera attribué aux voisins de celui-ci.

Article 7. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les objets non vendus, emballages, poubelles **ne pourront pas être laissé sur place.**

Article 8. il vous sera demandé d'amener votre sac poubelle, et de ne pas trop déborder de votre emplacement, afin de laisser des allées agréables, et de ne vendre que des articles dédiés à l'enfance jusqu'à 16 ans.

Article 9. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de contrainte et de **refuser toute demande d'inscription dont le dossier est incomplet**, ou lorsque tous les emplacements ont été attribués.

(date et signature)